

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Séance du jeudi 17 septembre 2020**

Le jeudi 17 septembre deux mille vingt, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 08 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire.

Présents : Mme BEST C. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUANOU F. ; M. LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L. ;

Absent excusé : M. BIENAYME A.

Procuration : Mme LAMOTHE M

Non excusée : Mme VALLET I

Secrétaire : Mme BOUYGUES Gwénaëlle

---

**ORDRE DU JOUR :**

**I- Approbation du compte rendu du 03 septembre 2020**

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**II- Choix des locataires pour le logement situé au-dessus de la salle de quartier**

Environ 10 visites et 15 appels

Deux dossiers ont été déposés pour une demande de location.

Après examen des dossiers, le conseil, à l'unanimité, se positionne sur le dossier de M. PRIEM et Mme LALANDE au 10 octobre 2020.

A faire : préparation bail et prendre une délibération

**III- Préparation des mais : au vu de la situation sanitaire, à reporter, à voir sur 1<sup>er</sup> semestre 2021.**

Faire un email aux habitants pour les prévenir.

**IV- Questions diverses**

- « Cœur de village » : voir Labathude, Issendolus, Le Bourg.

Voir site du Grand Figeac, urbanisme, cœur de village

45 % des travaux sont financés par Le Grand Figeac

- Une demande de rendez-vous avec le CAUE pour une cohérence d'aménagement du territoire de la commune va être programmée.

- Investissement sur un bien immobilier : maison appartenant à M. PEYROT.

Avant toute proposition d'achat, M. LESCOLE veut réaliser une liste des maisons à vendre.

- Ecoles Gramat :

-en maternelle : 1 846 € /élève

-en primaire : 691 € /élève

Pour Thémines, la participation demandée est 2 305 € (0.5 élève en maternelle et 2 élèves en primaire)

Pour rappel :

Lacapelle Marival : 1 650 € en maternelle et 707 € en primaire, pour 1 élève

Aynac : 1 593€ en maternelle et 867 € en primaire, pour 1 élève

- Eclairage lotissement : à faire brancher pour le mur. Prévoir un éclairage haut dans le hameau (4 300€ pour 1 solaire)

- Déplacement du récup verres de chez Paul (sur la départementale D840) à coté de l'abri bus de l'autre côté de la route. Attention, ce talus n'appartient pas à la commune donc demande à faire aux propriétaires  
Attention à la traversée pour les piétons (enfants, poubelles...)  
Appeler Mme PANCOU ► D 140

- Nuisance Pigeons : cages de piégeage prêtées par l'association de chasse : voir Arnaud

- Etanchéité de la cuve à gaz

Trou de la cuve n'est pas stable. La propriétaire de la maison mitoyenne demande à la mairie de faire des travaux pour sécuriser le trou de la cuve et étanchéifier le mur. La société Thamié a procédé au curage du trou de la cuve. Il faut rétablir et étanchéifier le trou de la cuve. Demander 1 devis à

un maçon.

■ Travaux :

- réinstaller les panneaux du hameau
- Lestrade : branche de noyer à couper
- L'Incalmie : arbre mort. Donner le bois.
- peinture logement au-dessus de la salle des fêtes
- plancher de la vieille tour à refaire. L'entreprise JAMMES doit proposer un devis

■ Journées pertes : voir Christian du TRIAS pour l'organisation.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

*Le Secrétaire,  
Municipal,*

*Le Maire,*

*Le Conseil*